

## Compte rendu FO de l'audience intersyndicale du 18 octobre concernant la promotion hors classe et classe exceptionnelle 2023.



En préambule de ses interventions auprès de l'Inspecteur d'Académie, le SNUDI-FO a rappelé son opposition et son vote contre le PPCR. Vous trouverez en ligne notre [journal 4 pages consacré au PPCR](#) (septembre 2023). Nous constatons aussi que nombre des points qui ont été abordés et dénoncés (arbitraire de certaines appréciations, non-promotion de collègues partant à la retraite, non-transmission des données détaillées et impossibilité de vérifier la véracité des tableaux de promotions) lors de cette audience intersyndicale sont des points inhérents au fonctionnement du PPCR ainsi qu'à la loi de la transformation de la Fonction Publique à laquelle FO s'est également opposé.

Cette année, l'administration n'a publié les tableaux des promus à la hors classe et à la classe exceptionnelle qu'à la mi-octobre (au lieu de juin/juillet normalement).

La campagne de promotion s'effectue avant l'été sur une application dédiée. Mais la DPE manquant de moyens pour le faire en temps et en heure, la date a été dépassée et le tableau a dû entièrement être fait de façon manuelle. Le 1<sup>er</sup> tableau publié pour la hors classe comportait de nombreuses erreurs et il a été dépublié le soir pour laisser place à un 2<sup>nd</sup> tableau des promus à la hors classe. L'impact a été terrible pour de nombreux collègues pensant être promus puis finalement retirés du tableau.

Après plus de 6 ans, force est de constater que la promesse de PPCR d'une carrière pour tous sur deux grades, n'est pas tenue.

Le SNUDI-FO demande que des collègues retraits puissent être rajoutés au tableau de promotion.

Nous demandons que le tableau actuel, finalisé et vérifié par l'administration, ne soit pas modifié et qu'aucun nom ne soit enlevé, tout particulièrement au vu des soucis initiaux. LE SNUDI-FO demande cependant que tous les détails des données d'avancement concernant les collègues puissent être envoyés à l'ensemble des délégués du personnel. Nous demandons un groupe de travail afin qu'une vérification puisse être faite par les délégués du personnel. C'est la moindre des choses au vu du nombre d'erreurs commises initialement dans le 1<sup>er</sup> document publié. Cela permettrait de rétablir une confiance rompue et une défiance légitime de nombreux collègues, envers la parution 2023 catastrophique.

FO demande que dans tous les cas, les contingents hors classe de cette année ou de l'année à venir ne soient pas impactés négativement.

L'IA s'est engagé à relayer la demande d'un nombre supplémentaire de promus pour l'année 2022-23. L'administration a réaffirmé que ce tableau final était entièrement juste et vérifié plusieurs fois.

Le SNUDI-FO a demandé une nouvelle fois le barème des derniers promus ainsi que la moyenne d'ancienneté des promus hors classe et classe exceptionnelle, par vivier.

Un des points problématiques de ces promotions est l'application stricte de la règle du PPCR impliquant un départage des collègues à égalité de barème sur la base de leur ancienneté de corps (Professeur des Ecoles) et non leur AGS totale (Ancienneté Générale de Service). Cela induit que des professeurs des écoles ayant été de nombreuses années instituteur voit leur AGS instituteur totalement effacée en cas d'égalité de barème. Ces collègues étant parfois plus anciens et retraits, c'est souvent la double peine pour eux et cela illustre à nouveau le côté inique de PPCR.

Les collègues à qui était proposé de prolonger 6 mois pour profiter de leur indice dans le cadre de la pension de retraite sont également impactés par cette parution en octobre rendant impossible la prolongation éventuelle.

Concernant la classe exceptionnelle, nous nous sommes rendu compte que certains avis étaient inchangés au niveau de l'avis littéral par rapport à l'année précédente. C'est déjà un problème car l'avis littéral de la classe exceptionnelle n'est pas pérenne. Mais en plus, ces avis inchangés ont parfois donné des appréciations finales différentes !

Il nous a été réexpliqué la logique des quotas de PPCR pouvant entraîner cela.

Nous avons rappelé l'opposition de FO à la mise en place à marche forcée de tous les quotas et la demande de promotions d'échelons et de grades ayant pour base l'AGS totale des collègues.

L'arbitraire de PPCR est illustré une fois de plus et nous demandons que les collègues concernés puissent avoir des explications lorsqu'ils en demandent et qu'ils puissent voir leur appréciation modifiée pour l'appréciation la mieux-disante quand c'est le cas.

En outre, le publipostage des appréciations PPCR classe exceptionnelle ayant été fait après la parution du tableau des promus, cela rend les tentatives de vérification encore plus difficiles.

Les soucis rencontrés pour la publication du tableau de promus, tant au niveau du délai que du contenu initial, illustre à notre sens l'urgence absolue de recruter du personnel administratif en nombre suffisant pour que les services puissent fonctionner de façon correcte. A ce stade-là, cela devient vital. Avec le [SPASEEN-FO](#) (Syndicat FO des Personnel Administratifs de l'Education Nationale), FO continue de demander le recrutement urgent d'administratifs titulaires, à tous les niveaux.

L'IA affirme qu'il a pris toute la mesure de la rancœur et de la déception des collègues. Il est également conscient du fait qu'une parution mi-octobre n'est pas acceptable. Il nous a été affirmé que l'an prochain, cela ne doit pas se renouveler.

Des renforts temporaires de services en particulier sont possibles et cela est aussi envisagé en lien avec le Secrétaire Général Académique qui est d'accord pour réorganiser les services de Haute-Garonne, y compris d'un point de vue calendaire. Il a été annoncé la future mise en place d'une « Cellule promotion » dont les personnels sont déjà ciblés.

Cette cellule traitera aussi les passages de chevrons (5eme échelon de la classe exceptionnelle et au-delà), également retardés cette année. FO était précédemment intervenu sur plusieurs dossiers de collègues et la régularisation de ces chevrons aura lieu sur la paie de novembre pour les collègues concernés.

FO estime que c'est une possibilité qui peut être aidante mais il faudra des moyens pour cela et nous demandons qu'une telle mise en place n'impacte en aucun cas les autres opérations, comme les opérations du mouvement et des délégations par exemple, traitées normalement pendant la même période. Nous demandons que tous les détails soient donnés sur cette mise en place et l'IA renvoie au niveau académique concernant les recrutements. FO s'emparera bien sûr de ces instances pour exiger des recrutements massifs de personnels titulaires.

Un [courrier d'explication](#) a été envoyé à l'ensemble des personnels initialement promus dans la 1ere liste erronée mais ne figurant plus dans la seconde liste.

La date du 29 novembre 2023 a été bloquée pour la réception des collègues, par tranche de 15 minutes, pour des explications personnalisées données par l'IEN-A.

Ce sera l'occasion d'écouter les collègues, de répondre à leurs légitimes questions ou colère mais cela ne pourra faire office de réparation.

L'IA a admis qu'il aurait dû écouter les délégués du personnel avec ce qui avait été remonté des années précédentes et admet que nombre de demandes faites sont du bon sens, étonné que nous n'ayons pas déjà les retours des services administratifs. Cette rentrée lui a permis de prendre la mesure de la difficulté du département.

Une solution va également être proposée pour fluidifier, de façon générale, la communication entre les organisations syndicales et l'administration.

**SNUDI 31**  
**FO**  
**FNEC FP**